

Nouveau Code de la communication

Une loi inique qui vise à faire taire « Echos du Nord »

Par Arthur Page

L'escroc notoire Alain Claude Bilié by Nzé croit tenir le moyen de faire taire à jamais votre journal, « Echos du Nord ». Le nouveau Code de la communication adopté par ordonnance est une loi qui a été taillée sur mesure pour empêcher, dès le début de l'année prochaine, le groupe Nord Edition de poursuivre ses activités dans la presse.

Le putschiste en charge de la Communication est venu expliciter avec délectation le contenu de cette loi lors de sa dernière conférence de presse. Le membre de la junte a dit que dès le 2 janvier 2017, aucun journaliste ne résidant pas au Gabon ne pourra plus écrire dans un journal distribué au Gabon. Sans se soucier de l'effet qu'un tel dispositif



ferait sur l'opinion internationale, notamment auprès de leurs principaux soutiens François Hollande, Manuel Valls et Jean-Marc

Ayrault. Le dernier cité a répété, devant les députés français, qu'il « tient plus qu'à tout à la liberté de la presse ». Naturellement,

sans se rendre compte aussi que, grâce à lui, le Gabon rejoint le Burundi et la Gambie en matière de liberté de la presse. Pas

vraiment des modèles dans le domaine. Après avoir fait plancher l'organisation non gouvernementale Reporter Sans Frontière (RSF) sur un projet de code de la communication pour rien.

Et c'est vraiment une situation plus qu'incongrue. En voulant punir certains médias qui travaillent avec des collaborateurs qui vivent dans plusieurs pays africains ou européens, l'escroc Bilié by Nzé ne s'est pas aperçu qu'il s'en prenait à la liberté d'expression plus largement, tout en créant une situation ingérable pour le Conseil national de la communication (CNC) et les tribunaux du Gabon qui vont veiller à l'application de cette loi. Cette disposition voudrait dire que tous les journaux produits dans le monde et vendu au Gabon ne pourront plus l'être. Le public gabonais se verrait ainsi privé de la lecture du « Canard Enchaîné », du « Figaro », de « l'Express », de « Libération », du « Monde »... principaux titres français que l'on peut acheter dans n'importe quel kiosque à journaux au Gabon. Ces titres étant les écrits des journalistes ne

d'abandonner le support papier pour ne plus diffuser que via Internet. Comment vont s'arranger les censeurs du CNC ou toute autre organisation qui serait commise à cette tâche par la junte, pour que ces écrits ne parviennent pas au Gabon et surtout d'en sanctionner les auteurs si pareils « *forfaits* » se réalisaient au vu de la nouvelle loi ? De même, de quels moyens disposerait la junte pour empêcher certains journaux gabonais de la presse papier, qui sont déjà sur Internet, le cas de votre journal www.echosdunord.com, que beaucoup de lecteurs consultent déjà, de recourir à une expertise non résidente au Gabon pour meubler leurs pages tout en étant diffusé au Gabon ? Il devient clair que si les supports en ligne peuvent, sans censure, diffuser au Gabon à partir des textes écrits ailleurs, les journaux papier seraient fondés d'évoquer ce « *vide juridique* » pour continuer eux aussi à pouvoir publier sans que cela ne se heurte à la loi. La loi étant réputée

BOA-Honoré s'offre en vain un nouveau joujou pour Noël : le Code de la communication !

Après avoir fait couler sans vergogne et sans pitié le sang des Gabonais le 31 août

appréhendent l'enjeu et l'importance!!!! De façon générale, l'ordre public peut-être défini

viendront des derniers événements ayant marqué le Gabon au fer rouge !!! Qui a éhontement violé

ouvert ? " BOA Honoré" ! Finalement qui trouble la paix, la tranquillité, la sécurité et donc l'ordre public??!!

résidant pas au Gabon. Même le très amical journal « *Jeune Afrique* » de la junte passera à la trappe. Ses publiereportages sur le Gabon étant généralement rédigés hors du Gabon à Paris.

Le public gabonais et de nombreux Européens et Américains vivant au Gabon seront ainsi privés d'une liberté fondamentale pourtant réputée être inscrite dans la Constitution du Gabon. Ce pays ayant intégré dans sa loi fondamentale le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le droit à l'information est inscrit en bonne place dans le texte des révolutionnaires français, que l'Organisation des Nations unies a fait sien en 1948. On souhaite donc beaucoup de plaisir au CNC qui devra s'assurer qu'un tel dispositif est effectif sur le territoire gabonais.

La loi de l'escroc Bilié by Nzé est en outre ubuesque et rétrograde. Tant les rédacteurs de ce texte -- l'escroc qui n'a fait qu'effleurer l'université ne peut pas prétendre en être l'auteur -- ont agi comme si en 2017, le réseau Internet n'avait pas bouleversé la donne en matière de presse écrite. Interdire la diffusion de tout écrit au Gabon n'émanant pas d'un journaliste vivant au Gabon revient à priver le public gabonais du bénéfice des journaux en ligne. Tous les grands médias mondiaux sont désormais sur la toile. Ils sont en train

devoir être la même pour tout le monde. Un avocat stagiaire n'aurait aucun mal, à cause de cet imbroglio, d'obtenir gain de cause devant n'importe quel tribunal, même ceux de la junte.

Le putschiste Alain Claude Bilié by Nzé a sans doute été très aveuglé par la haine qu'il voue à Désiré Ename, le patron des journaux « *Echos du Nord* » et « *Faits Divers* ». L'homme qui l'a sorti du chômage du fin fond de Nzeng-Ayong pour l'intégrer dans l'équipe du service de communication du maire de Libreville, Paul Mba Abessole. Il est surtout blousé par sa réussite, fruit de son effort et de ceux de ses équipes, qui tranche avec l'esprit de trahison permanente qui constitue la marque de fabrique de l'escroc Bilié by Nzé, et qui lui a permis de se hisser au sommet de la junte. Même au prix des massacres des Gabonais. Il a fait concevoir ce texte restrictif et liberticide pour tous les Gabonais, dans l'espoir de mettre Désiré Ename sur la paille. Espérant que cet ancien séminariste violera le principe de loyauté que l'on inculque aux jeunes qui passent par ces établissements religieux, pour devenir un adepte de l'escroquerie et de la trahison, à l'image du putschiste lui-même.